



LA CONCLUSION DU BAIL COMMERCIAL (2ÈME PARTIE)

FORMATION EN E-LEARNING

Partie 2 : Le bail commercial est un contrat essentiel pour les entreprises, encadré par des règles strictes en matière de formation, d'exécution et de renouvellement. Cette formation vous permettra de maîtriser les subtilités des promesses de bail, des obligations des parties, de la preuve et de l'opposabilité du contrat, sans oublier les implications fiscales pour le bailleur et le locataire.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation

OBJECTIFS

1. Maîtriser les éléments fondamentaux de la conclusion du bail commercial.
2. Comprendre les droits et les devoirs de chaque partie lors de la conclusion du bail commercial.

PUBLIC VISÉ

Avocats débutants et/ou non spécialisés sur ce thème.

PRÉ-REQUIS

- Un parcours de formation en Droit
- Une connexion internet

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Vous pouvez accéder à vos modules de formation Avocats à J-2 avant 17h00. Exemple : pour une formation qui démarre le lundi, les inscriptions sont possibles jusqu'au vendredi à 17h00, pour une formation qui démarre le mercredi, les inscriptions sont possibles jusqu'au lundi à 17h00.

MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Accès à l'ensemble des avocats.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction

I. Promesse de bail et renouvellement

1. Définition des promesses de bail et de renouvellement
2. Les éléments caractéristiques de la promesse de bail
3. Les éléments caractéristiques de définition de la promesse de renouvellement
4. La preuve de l'existence et de l'exécution des promesses de bail et de renouvellement

II. La forme et le contenu du bail

1. La forme du bail
 - a. Une forme écrite ou verbale
Les formalités obligatoires
2. Le contenu du bail
 - a. Les obligations du bailleur
 - b. Les obligations du locataire
3. La preuve du bail
4. Les conséquences du non-respect des obligations du bail
 - a. Les conséquences pour le bailleur
 - b. Les conséquences pour le locataire
 - c. Les conséquences pour le bail

III. Preuve et opposabilité du bail

1. La preuve du bail
2. L'opposabilité du bail

3. Les conséquences de la preuve et de l'opposabilité du bail

IV. Les conséquences fiscales de la conclusion du bail

1. Les conséquences fiscales pour le bailleur
 - a. Les impôts liés à la propriété immobilière
 - b. Les impôts sur les revenus locatifs
2. Les conséquences fiscales pour le locataire

V. La possible annulation du bail

1. Les fondements juridiques de l'annulation du bail commercial
2. Les procédures d'annulation du bail commercial
3. Les conséquences de l'annulation du bail commercial

DURÉE

3 heures de formation à distance réparties sur une durée maximum d'un mois.

PROFIL DES FORMATEURS RÉFÉRENTS

Formation encadrée par un Consultant-Juriste dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques dans le domaine d'activité dont dépend la formation, ont été validées par des diplômes et approuvées par France Pro Formation.

MODALITÉS TECHNIQUES

Formation asynchrone en accès libre sur la plateforme de formation, programmé pour une durée totale de 4 semaines, accessible au moyen d'une simple connexion internet.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation 100% en ligne avec un accompagnement tutoré.

Support de formation : cours théoriques, mises en situation, documents à télécharger, quizz, exercices pratiques.

Le stagiaire est accompagné par son formateur référent juriste tout au long de son parcours de formation via les forums contextuels de la plateforme en ligne ainsi que par mail et téléphone.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Afin de s'assurer de l'acquisition pratique des contenus abordés, les modules sont construits autour d'un contenu théorique détaillé, qui est ensuite validé par des questions d'apprentissage.

Les différentes parties du programme de formation sont ponctuées par des quizz intermédiaires qui permettent une progression pédagogique.

La formation est validée par un examen sous forme de QCM chronométré sur la plateforme E-LEARNING.

Une enquête de satisfaction de la formation est remplie en ligne en fin de formation par le stagiaire.

ACCESSIBILITÉ

- L'accessibilité de nos formations est étudiée individuellement en fonction des besoins et de la situation de chaque personne en situation de handicap.
- Un référent handicap, validé par l'AGEFIPH, est à votre disposition pour analyser les possibilités d'adaptation et vous proposer les solutions les plus appropriées.

DATE

Inscriptions libres : 1 session par semaine.

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION

- Attestation de connexion FOAD.
- Attestation de fin de formation mentionnant la liste des compétences acquises.

COÛT DE LA FORMATION

Le montant de la formation est disponible en ligne sur le site internet www.france-pro-avocat.fr.

----- (FIN DU DOCUMENT) -----